

Assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE du 26 au 31 mai 2008 à Vysoké Tatry, Slovaquie



L'Assemblée Générale 2008 de la FEDERATION FELINE INTERNATIONALE – FIFE se tint pour la première fois en Slovaquie. Le lieu de Vysoké Tatry, Stary Smokovec, se trouve à 15 km de la ville de Poprad, près de la chaîne de montagnes Tatra. Notre voyage nous conduisit dimanche soir à Vienne, où "grâce" à un retard massif de la "SWISS", nous avons raté la correspondance pour Kosice et nous ne sommes arrivés à l'hôtel que vers lundi soir.

Le Grand Hotel Bellevue offre une infrastructure excellente pour ce genre d'assemblée. Avec 33 membres présents et 5 membres qui se firent représenter, nous avons donc un total de 38 voix. La Fédération Féline Helvétique FFH était représentée par son président, Alfred Wittich, en tant que délégué et par la secrétaire du LOH, Denise Brügger, comme conseillère. La FFH avait reçu le mandat de représenter le membre du Liechtenstein "Aristocat". Nous disposions donc de 2 voix.

Programme

Lundi,	26 mai 2008	Séances privées du comité et des commissions (que A. Wittich, membre de la commission des expositions, a malheureusement manqué, voir ci-dessus...)
Mardi,	27 mai 2008	Séance en commun des commissions des juges & standard, du LO, des expositions et de la santé et du bien-être des chats.
Mercredi,	28 mai 2008	Séance en commun des commissions des juges & standard, du LO, des expositions et de la la santé et le bien-être des chats.

Toutes les motions furent discutées au cours de ces séances et votées en commission. Les résultats étaient uniquement destinés à servir de recommandations à l'AG.

Jeudi,	29 mai 2008	ASSEMBLEE GENERALE
Vendredi,	30 mai 2008	ASSEMBLEE GENERALE
Samedi,	31 mai 2008	Séminaire des juges de la FIFe Banquet de fête

Résumé des décisions qui entreront en vigueur le 01.01.2009 et des élections qui entrent immédiatement en vigueur

L'AG fut dirigée par la présidente de la FIFe, Annette Sjödin, tandis que le vice-président, Dietmar Sagurski, s'occupait du scrutin.

Une minute de silence fut observée à l'ouverture de l'assemblée en l'honneur des deux juges de la FIFe Vera Moser, Italie, et Brita Kastengren-Remborg, Suède, ainsi que de l'ancienne membre de la commission du LO, Henriette Mannes, Suisse, qui sont décédées.

Tous les rapports ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée furent acceptés et déchargés en fut donnée au comité. Pour finir, les différentes commissions présentèrent leurs rapports.

Elections et élections de remplaçants

Vice-secrétaire générale:	Dorthe Kaae	(DK)	(sortant)
Vice-trésorier:	Christel Hartmann	(PT)	(sortant)
Commission pour la santé et le bien-être des chats:			
	Vanja Knez	(SI)	(sortant)
	Carin Sahlberg	(FI)	(sortant)
	Kvetoslava Mahelkova	(CZ)	(sortant)
Commission des juges & standard:	Donatella Mastrangelo	(IT)	(pour remplacer Eva Wieland-Schilla sortie durant sa période)
Remplaçant du contrôleur des comptes:	Tom Hoj	(DK)	

Taxes / Indemnités

Aucun changement :

Cotisation des membres	€ 350
Exposition féline internationale	€ 180
Exposition féline nationale	€ 60
Examen de juge	€ 150
Taxes d'examen-stages pour membres non-européens	€ 90
Affixes d'élevage	€ 20
Cocardes EC/EP	€ 15
Cocardes IC/IP/GIC/GIP	€ 12

Ce qui a changé:

L'indemnité mensuelle payée au secrétaire général passe de €1200 à € 1400

Budget Le budget proposé fut accepté.

Continuation de patronage

ACFEC (Colombie) reste membre sous patronage une année de plus

Nouveaux membres de la FIFe

Felis Belgica – (FBE) nouveau membre sous le patronage de Mundikat

Felis Hungaria - FBE membre à part entière (*était sous patronage ZFDS Slovénie*)

Reconnaissance de nouvelles races

Groupe I: n/a/d/e/f/g s et n/a/d/e/f/g s y 21

Groupe II: n/a/d/e/f/g s 01/02/03/09 et
n/a/d/e/f/g s y 21 01/02/03/09

La race NEM a été reconnue provisoirement et peut donc recevoir les titres jusqu'à PIC (Preliminary International Champion) et PIP (Preliminary International Premior). Elle ne peut pas encore concourir pour le Best in Show et le World Show.

Motions concernant les statuts

Comité de la FIFe: Diverses précisions dans les statuts furent acceptées.
(paraîtront dans les statuts de la FIFE du 1.1.2009)

Chap. V, art. 5.3, dernier paragraphe

« Si un membre se trouve dans l'incapacité de remplir sa tâche, en cas de départ, de démission, d'incapacité de travail ou d'incapacité totale, le comité peut coopter un remplaçant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Ce mandat se termine automatiquement à la prochaine AG où ce poste du comité sera mis en votation. »

Felikat (Hollande):

Le français comme langue de la FIFe devrait être biffé.

Cette motion ne fut soutenue que par 17 oui et n'atteignit donc pas la majorité des $\frac{3}{4}$ exigée.

Motions concernant les règlements des juges, des élèves-juges et des stewards

Comité de la FIFe: Deux motions ne contiennent que des précisions.
(voir les nouvelles versions du 1.1.2009 de ces règlements)

« Les juges ne doivent accepter que les invitations aux expositions internationales et nationales qui figurent dans la liste officielle des expositions de la FIFe. Cette liste est publiée sur le site Web de la FIFE. Une infraction à cette règle conduit à des mesures disciplinaires. »

Commission des juges & standards: Nouvel article: 2.8.4.1 Juges au repos (juges inactifs)

Un juge au repos ou inactif est un juge international qui fait une pause, c.-à-d. qu'il n'est plus actif en tant que juge pour une raison ou pour une autre, et ceci pour une période d'au moins 2 années civiles, ou qu'il a été tracé de la liste des juges. Un juge au repos ou inactif peut être réactivé en accord avec l'art. 2.10.1.

2.22 Réactivation de juges au repos ou inactifs

Le résultat de l'évaluation doit être renvoyé au secrétaire général de la FIFE au plus tard un mois après cette évaluation; en conformité avec ce résultat, celui-ci réactivera ou ne réactivera pas le juge.

2.8.7 Les mentors-juges

Un mentor-juge doit être responsable de la surveillance et de l'encadrement des élèves-juges pendant leur formation. Il doit avoir été actif pendant 3 ans comme juge international dans la catégorie où il veut être mentor. Sa participation à un séminaire des juges tous les 3 ans est obligatoire. Pour devenir mentor, un candidat doit envoyer une demande écrite au secrétaire général de la FIFe en indiquant ses raisons et motivations. Les noms des mentors-juges sont publiés dans la liste officielle des juges de la FIFe. Un mentor ne peut s'occuper que de 5 élèves-juges au maximum à un moment donné de son activité de mentor.

Nouvelle teneur de l'article 5.1.7 Mentors pour élèves-juges

Les élèves-juges qui n'en sont qu'à leur première catégorie doivent obligatoirement être sous la direction d'un mentor. Un élève-juge choisira de préférence un mentor dans son propre pays. L'élève doit au moins pouvoir communiquer oralement mais également par écrit avec son mentor.

Nouvel article 5.1.7.1. Examen intermédiaire

L'examen intermédiaire est obligatoire. Dans sa demande d'autorisation à devenir élève-juge, le candidat doit communiquer au membre FIFe dont il fait partie que l'examen intermédiaire devra être effectué au cours de son activité d'élève-juge. Le membre FIFe concerné doit en informer le club organisateur, lequel, à son tour, en informera d'avance le juge instructeur.

Le juge instructeur fera passer cet examen intermédiaire lorsque l'élève-juge a fait la moitié du nombre de chats prévus.

Au cours de son examen intermédiaire, l'élève-juge doit :

- *faire au moins 5 rapports de jugement complets*
- *juger au moins 5 chats différents*
- *juger au moins un grand groupe de chats d'une classe ou d'une couleur, si possible*
- *déterminer ses propres « Meilleurs de Variété » et « Nominations » au Best in Show.*
- *fournir oralement au juge examinateur des réponses à des questions orales sur les standards et règlements.*

Cette évaluation, ainsi que d'éventuelles recommandations, doivent être inscrites dans le certificat d'élève-juge. La FIFe a publié un formulaire spécial à cet effet. C'est ce certificat standard d'élève-juge (examen intermédiaire) qui doit être utilisé comme seul document valable pour un élève-juge.

Nouvel article 5.1.7.2. Participation comme élève-juge après l'examen intermédiaire

- *Juger au moins cinq chats en public sous la surveillance du juge instructeur.*
- *Déterminer ses propres « Meilleurs de Variété » et « Nominations »*

Modification de l'art. 5.1.11. Nombre d'activités d'élève-juge

- 12 fois pour la cat. I, c.-à-d. un minimum de 450 chats
- 18 fois pour la cat. II, c.-à-d. un minimum de 675 chats
- 25 fois pour la cat. III, c.-à-d. un minimum de 900 chats
- 12 fois pour la cat. IV, c.-à-d. un minimum de 450 chats

Modification de l'art. 5.1.12 Nombre d'activités d'élève-juge pour un juge qui veut se former dans une autre catégorie.

- 10 fois pour la cat. I, c.-à-d. un minimum de 360 chats
- 16 fois pour la cat. II, c.-à-d. un minimum de 585 chats
- 22 fois pour la cat. III, c.-à-d. un minimum de 810 chats
- 10 fois pour la cat. IV, c.-à-d. un minimum de 360 chats

Modification de l'art. 5.1.13 Durée de la formation et formation dans différentes catégories pendant la même période de formation :

La formation d'un élève-juge doit couvrir une période d'au moins deux ans pour les cat. II et III et 18 mois pour les cat. I et IV.

Ajout dans l'article 5.1.14.1 Séminaire obligatoire

Le séminaire obligatoire correspondra à 50 chats.

Modification de l'article 5.1.14.3 Training à l'étranger

Pour toutes les catégories dans deux pays étrangers :

- 4 fois pour la cat. I, c.-à-d. un minimum de 135 chats
- 4 fois pour la cat. II, c.-à-d. un minimum de 135 chats
- 6 fois pour la cat. III, c.-à-d. un minimum de 225 chats
- 4 fois pour la cat. IV, c.-à-d. un minimum de 135 chats

Modification de l'article 5.1.14.7 Participation à des séminaires de training

Chaque participation à un séminaire de training est équivalente à 30 chats jugés.

Nouvel article 5.1.14.8 Jugement en parallèle

Lorsqu'un élève-juge est déjà juge dans une autre catégorie, il devra juger au moins 30 chats en parallèle (pour toutes les catégories).

Modification de l'article 5.2.5. Age, langue

Le candidat doit avoir au moins 21 ans révolus le jour de son examen.

Modification de l'art. 5.2.12 Progression jusqu'à juge toutes races

- *La période entre l'examen dans la première catégorie et l'examen dans la troisième catégorie doit couvrir au moins 4 ans.*
- *La période entre l'examen dans la première catégorie et l'examen dans la quatrième catégorie doit couvrir au moins 7 ans.*

Article 7.

La formation d'un juge s'effectue selon des règles spéciales pour les pays non européens.

Les autres motions ne contenaient que des précisions. (voir Règlement des juges, élèves-juges et assesseurs du 1.1.2009)

Commission des expositions:

Article 2.9.8 Transcription d'un chat pendant le jugement
Nouveau texte :

Un juge n'a pas le droit de transcrire un chat d'une classe ou d'une variété, d'un groupe ou d'une race dans une autre, sauf s'il s'agissait d'une faute du secrétariat.

Le juge soumet une proposition de changement pour la prochaine exposition. Un chat exposé dans une variété, un groupe ou une race erronée obtient un rapport de jugement complet, avec indication de la race, du groupe ou de la variété proposée, mais sans qualification ni évaluation. *C'est seulement pour le changement de groupe qu'un juge devrait soumettre une proposition de changement.*

Propositions concernant le règlement des expositions

Comité :

Prolongation de « Open doors » jusqu'au 31.12.2013

Commission des expositions :

Diverses motions ne contenant que des précisions.
(voir Règlement des expos du 1.1.2009)

Modification de l'art. 1.14 Le catalogue de l'exposition

Le catalogue d'une exposition féline doit contenir au moins les données suivantes pour chaque chat :

- *Numéro de catalogue*
- *Nom et titre du chat*
- *Race et couleur (code EMS)*
- *Numéro du groupe (seulement pour les chats qui sont jugés en groupes)*
- *Date de naissance*
- *Sexe*
- *Classe dans laquelle le chat est jugé*
- *Nom de l'éleveur (sauf pour les chats de maison)*
- *Nom de l'exposant*

Modification de l'art. 1.17e Respect des classes d'âge

- *Dans le cas d'une exposition d'un jour : c'est le jour de l'exposition qui est décisif*
- *Dans le cas d'une exposition de plus d'un jour répartie par catégorie : c'est le jour pour lequel la catégorie en question est planifiée qui est décisif.*

- *Dans le cas d'un autre type d'exposition répartie sur plus d'un jour : c'est le premier jour de l'exposition qui est décisif.*

Modification resp. précision de l'art. 4.8 Best in Show

Les chats de maison peuvent avoir 2 titres BIS au maximum:

- *BIS poil court et BIS poil long (chat de maison)*
- *BIS mâle et BIS femelle (chat de maison)*
- *BIS chat de maison*

Article 5.4 Classes d'exposition

Ajout d'une nouvelle classe 13c – Classe de détermination

Commission des juges & standards: *La direction de l'exposition s'engage à remettre aux juges les documents nécessaires avant les jugements, ainsi qu'une liste complète des chats absents aussi tôt que possible.*

Motions concernant le règlement d'élevage et d'enregistrement

Commission Elev. & Enr.

Art. 4.6.4. Proposition de reconnaissance d'une nouvelle race
Ajout dans l'art. 4.6.4. :

L'état de santé et des renseignements sur de possibles problèmes de santé et d'élevage.

Commission pour la santé et
Le bien-être du chat

Art. 4.6.3 Reconnaissance d'une nouvelle race
Ajouter après :membre de la commission d'élevage & d'enregistrement

Un rapport de santé qui répond aux questions de la commission pour la santé et le bien-être du chat doit en outre être présenté. (nombre, portées, chatons, sexe, etc)

Ajouter après :(avoir lieu ...) 6 mois.

Un mentor doit être attribué à la race reconnue provisoirement. (le membre FIFe qui a fait la proposition) Jusqu'au moment où la reconnaissance complète a eu lieu, celui-ci devra présenter annuellement un rapport à l'Assemblée Générale montrant le développement de la race dans la FIFe (par ex. expositions, élevage, de possibles problèmes de santé).

Le mentor devrait prendre la responsabilité de présenter la motion pour une reconnaissance complète de la race.

Felikat Holland

Article 2.6

« Pour les couleurs, les robes ou les longueurs de poil qui sont spécifiquement exclus du standard de la FIFe, tous les chats exclus à cause de ces attributs devraient être enregistrés sous XSH/XLH <race d'origine>. »

Sverak Schweden

La FIFe ne reconnaîtra aucune variété à "point" dans les races MCO, NFO, SIB et TUA.

Commission des expositions Ajout à l'article 4.6.3
Qu'au moins 15 de ces 50 chats soient enregistrés avec le titre PIC/PIP.

Ajout du code EMS officiel pour les chats de maison :

- HCL – chat de maison à poil long*
- HCL – chat de maison à poil court*

**Ce code EMS ne doit être utilisé que pour les expositions.*

Motions concernant les modifications de standards

Commission des Juges & Standards *Nouveau standard pour les chats de maison*

Nouveau standard – Généralités – Standard

Amil, Israel *Nouveau standard chez Peterbald*

Arcca Russie *Répartition du Bobtail des îles Kouriles KBL/KBS en 4 groupes*

- Groupe I n/a/w,
n/a 22/23/24/25,
n/a/y 11/12/22/23/24/25
n/a s
n/a s 11/12/22/23/24/25
- Groupe II n/a 01/02/03/09
n/a 01/02/03/09 21/22/23/24/25,
n/a/y 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25
n/a s 01/02/03/09
n/a s 01/02/03/09 11/12/22/23/24/25
- Groupe III d/e/f/g
d/e/f/g 22/23/24/25,
d/e/f/g/y 11/12/22/23/24/25,
d/e/f/g s
d/e/f/g s 11/12/22/23/24/25,
- Groupe IV d/e/f/g 01/02/03/09
d/e/f/g 01/02/03/09 21/22/23/24/25
d/e/f/g y 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25
d/e/f/g s 01/02/03/09
d/e/f/g s 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25,

Divers:

L'Assemblée Générale 2009 de la FIFé se tiendra à Malmö, en Suède.

Fin de l'Assemblée Générale le vendredi à 19 h 19.

Visoké Tatry, le 30 mai 2008

Alfred Wittich, président de la FFH

Waltraut Sattler, déléguée du 1. DEKZV e.V.